

COMMUNE TENDON

Le 15/07/2020

**CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE RESTAURATION  
SCOLAIRE, ANNEE 2020/2021**

PERIODE	<p><b>-Pour la restauration scolaire</b> (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : Du mardi 01 septembre 2020 au mardi 06 juillet 2021 (sous réserve de modification du calendrier scolaire)</p> <p><b>-Pour le centre de loisirs :</b> Du 19 au 23 octobre 2020 Du 22 au 26 février 2021 Du 26 au 30 avril 2021 Du 23 au 27 août 2021 (sous réserve du calendrier scolaire)</p>
Composition	<p>-Une entrée froide ou chaude (selon plat principal) -Viande (moyenne de 2 fois par semaine) ou poisson et accompagnement -Produit laitier ou dessert -Pain : 1 baguette pour 6 enfants</p> <p><b>-Légumes et fruits à chaque repas</b></p> <p><b>-Prise en compte des allergies alimentaires sur fourniture par la mairie d'un certificat médical (ne pas traiter directement avec les familles)</b></p>
Livraison	<p><b>-Entre 11H30 et 12H00 IMPERATIVEMENT</b></p> <p>-Assurer le contrôle des départs sur les cuissons et températures -Eviter le mélange des aliments dans les contenants -En caisse isotherme avec séparation du chaud et du froid -Stockage des plats livrés hors de caisses isothermes dans le réfrigérateur IMPERATIVEMENT -Repas liés aux allergies stockés à part -Reprise des caisses à partir de 13H30</p>
Approvisionnements	<p>-Favoriser l'approvisionnement local et/ou bio (objectif 50 %) -Augmentation progressive de l'approvisionnement en produits bio <b>-Fourniture d'un repas bio minimum par mois</b> -Garantie de l'équilibre alimentaire sur la semaine et de la variété des aliments</p>
Traçabilité	<p>- Liste des fournisseurs de produits à joindre à l'offre de prix -Indication des produits bio et repas bio sur les menus -Rencontres régulière avec la commune (à chaque période de vacances scolaires)</p>